

DELIBERATION

SEANCE DU 25 AVRIL 2014

L'an Deux Mil Quatorze, le vingt-cinq Avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM, Alain BECQUART, Emilie BONNIN, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mr Franck DEUSS, Mme Corinne TIERCE.

Secrétaire de Séance : Mr Alain LE GOFF

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Corinne TIERCE lui a donné un pouvoir, et que Mr Franck DEUSS a donné un pouvoir à Mme Isabelle PLAIDY

Taux d'imposition 2014

*Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'état des produits des impôts directs pour l'année 2014 et expose à l'Assemblée que le produit fiscal obtenu sans modification des taux soit **131 891.00 €** (TH, TFB, et TFNB) suffit à équilibrer le budget communal.*

Il propose le maintien des taux et demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition au même pourcentage que l'année 2013, soit :

- Taxe d'habitation	20.52 %
- Foncier bâti	10.25 %
- Foncier non bâti	31.21 %

Mr le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2014 ; il précise l'origine des recettes et apporte la justification des crédits inscrits aux différents articles des dépenses.

Budget Primitif 2014

Après en avoir délibéré, et après un dernier examen, le Budget Primitif de l'exercice 2014 est voté à l'unanimité :

Investissement

Dépenses	118 559.00 €
Recettes	91 049.00 €

Fonctionnement

Dépenses	379 643.00 €
Recettes	379 643.00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	120 049.00 € (dont 1 490.00 de RAR)
Recettes	120 049.00 € (dont 29 000.00 de RAR)

Délégués
CLECT

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, loi de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C-IV du code général des Impôts,
Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2011 approuvant le changement de régime fiscal et optant pour celui de la fiscalité professionnelle unique,

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 janvier 2012 approuvant la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme comme représentant de la commune de Valigny à la CLECT, Mr Daniel RENAUD titulaire, MR Francis LEBLANC suppléant.

Délégués
CIID

Vu la loi n°210-1658 du 29 décembre 2010 des finances rectificatives pour 2010,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2011 instaurant la fiscalité professionnelle unique,

Vu la délibération du 16 janvier 2012 de la communauté de communes du Pays de Tronçais créant la commission intercommunale des impôts directs

Considérant l'obligation de créer une commission intercommunale des impôts directs suite au passage en fiscalité professionnelle unique,

Considérant que cette commission n'intervient qu'en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels

Le conseil municipal propose comme représentant de la commune de Valigny :

- Mme Josette ANTOINE, Mme Corinne TIERCE titulaires,
- Mr Georges THEVENIN, Mr Pascal DEVIENNE suppléants

Lettre
Mme Piètrement
« Au petit panier »

Mr Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Françoise PIETREMENT qui nous précise qu'elle ne peut continuer et accepter la proposition faite par le conseil municipal lors de sa séance du 14 mars 2014 ; c'est-à-dire l'exonération

des loyers commerciaux, et poursuite de son activité jusqu'au 30 septembre 2014.

Le conseil municipal décide de revoir cette question lors de la prochaine séance.

**Lettre
Mme Antoine
« Le relais de la forêt »**

Mr Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Josette ANTOINE, par laquelle elle demande la possibilité d'installer un barnum pour la période estivale, sur la terrasse publique devant son établissement.

Le conseil municipal émet un avis favorable, à condition que toutes les règles de sécurité soient respectées.

De plus il souhaite pour les années à venir, que ce barnum soit plus en harmonie avec l'aménagement du bourg, et demande d'envisager, dès 2015, de faire l'acquisition d'un modèle mieux adapté.

Borne textile

Mr le Maire informe le conseil municipal de la visite de Mr Julien BALLET, chargé de développement, concernant la mise en place d'une borne textile.

Après débat, le conseil municipal émet un avis favorable pour procéder à son installation, et charge Mr le Maire de faire le nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES

- *Mr Jean-Claude MINARD donne le compte rendu de la commission du SIVOM Eau et Assainissement de St Menoux.*
- *Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion :*
 - *du SIRP Coulevre-Valigny,*
 - *de la communauté de communes du Pays de Tronçais*

Mr le Maire demande au conseil municipal d'établir le tour de garde pour les élections européennes du 25 Mai 2014.

Le tableau est établi avec les horaires de permanence de chacun.